

Bordeaux Métropole présente son prix « Coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire » 9ème édition

- Donner un coup de pouce aux porteurs de projets innovants et en émergence sur le territoire de la Métropole

Bordeaux Métropole organise pour la huitième année consécutive le prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire afin :

- de promouvoir l'économie sociale et solidaire sur la Métropole, en tant que secteur dynamique et créateur d'emplois non délocalisables,
- d'encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel,

- Définition de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe des structures de toutes tailles et tous secteurs d'activité, animées par les mêmes fondamentaux :

- des formes juridiques identifiées : associations, coopératives, mutuelles et fondations,
- la liberté d'adhésion et la gestion démocratique,
- l'intérêt collectif et la personne au cœur du projet économique,
- des bénéficiaires qui financent le développement du projet social.

- Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toutes **associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique ou autres structures reconnues par la Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, en phase d'émergence sur la Métropole**, porteuses d'un projet ou d'une initiative de l'ESS. Ces porteurs de projet doivent répondre à un besoin non satisfait dans le territoire afin de **déboucher sur la création de nouveaux emplois**.

Il est à noter que les structures bénéficiant de subventions de Bordeaux Métropole au titre de l'année en cours ainsi que celles lauréates du prix coup de cœur lors des précédentes éditions ne peuvent pas participer à ce concours.

- Quels projets soutenus ?

Les projets déposés contribuent au développement d'activités et d'emplois dans l'ESS, sont innovants et / ou favorisent les réseaux d'acteurs.

Les champs d'intervention couvrent des domaines d'activité variés tels que, pour exemple:

- Consommation responsable et solidaire, circuits courts d'alimentation et de distribution, gouvernance alimentaire,
- Eco-construction, urbanisme, habitat durable, sobriété énergétique,
- Déplacements et mobilités alternatives,
- Réemploi, économie circulaire,
- Services aux entreprises et aux personnes, activités de proximité,
- Lutte contre toutes les discriminations, parité femme/homme,
- ...

• Eligibilité des projets

Un jury, constitué de représentants de Bordeaux Métropole et de professionnels de la création d'entreprises, délibérera afin de primer les idées les plus innovantes.

Le jury examinera les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

- **Le caractère émergent du projet ou de l'activité** : le projet candidat doit concerner une activité en création et émergente sur le territoire. Les projets en phase de développement d'activité ne seront pas retenus.
- **Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité** : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre,
- **La gouvernance de la structure** : mode de fonctionnement coopératif et/ ou collégial du projet, prise en compte de besoins du public cible du projet et de son implication, qualité des partenariats avec d'autres organismes,
- **La viabilité économique de la structure** : dispositions prises pour assurer la continuité du projet, équilibre financier cherchant la complémentarité (subventions, ressources propres, contributions...), procédure d'évaluation proposée,
- **La réponse aux enjeux du territoire de la Métropole** : création d'emplois, protection de l'environnement, pluralité des mobilités, nouvelles formes d'entrepreneuriat, ou en réponse à des besoins non satisfaits.

• Nature du prix

Comme chaque année, le concours sera doté de **trois prix « coup de cœur » d'une valeur de 5 000 €.**

Chaque lauréat remportera :

- un chèque coup de pouce de **2 000 €**,
- une aide d'une valeur de **3 000 €** sous forme de « coffret-cadeau social et solidaire » constitué par des produits et services issus d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, à choisir en fonction des besoins propres à la structure (communication, expertise financière, formation, autopartage...).

• Modalités de participation

Les dossiers de candidature et le règlement sont consultables sur le site www.bordeaux-metropole.fr et sur le portail www.entreprendreautrement.bordeaux-metropole.fr. Les candidatures sont **ouvertes jusqu'au dimanche 29 octobre 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi ou heure de réception de l'email).**

Les candidats doivent remplir un dossier de 4 pages, qui sera enregistré et étudié par les gestionnaires du site (Bordeaux Métropole - Service emploi et économie de proximité). Les modalités d'envoi sont indiquées à la fin du dossier de candidature.